RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 17/10/2023

N°: 292160 / DM1 - 2023 - 402 - Séance plénière

Objet : Pour un accord sur le lancement du SERM (Service Express Régional Métropolitain)
(Proposition de résolution de M. le Président du Conseil départemental)

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 214 du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale ;

Vu la Proposition de résolution suivante de M. le Président du Conseil départemental :

« Face aux coûts des transports individuels, aux bouchons qui deviennent insupportables dans l'agglomération toulousaine et à la nécessité d'accélérer la lutte contre le changement climatique : la question des mobilités est un des sujets majeurs pour tous les Haut-garonnais et Haut-garonnaises.

Selon l'INSEE, 18 300 habitants supplémentaires arrivent chaque année sur l'aire d'attraction toulousaine. Des centaines de milliers de Haut-garonnais subissent les embouteillages et la pollution qu'ils engendrent. L'inflation des prix de l'essence, combinée au contexte inflationniste général, pèse de façon de plus en plus importante sur le pouvoir d'achat. Les manifestations de la crise climatique se font année après année plus durement ressentir, avec des inondations, des tempêtes et même des tornades, des méga feux de forêt, la sécheresse, la pénurie en eau.

Nous ne pouvons ainsi plus perdre de temps : nous devons agir, aller plus loin et plus vite, en travaillant de façon concertée avec nos partenaires, la Région, Tisséo, la Métropole, les EPCI et l'État. Nous devons offrir aux haut-garonnais ruraux comme métropolitains une alternative de transport compétitive : voyager en transport en commun doit être plus rapide, plus efficace et moins cher que de voyager en voiture.

J'avais appelé de mes vœux, en tant que Président du Conseil départemental, en décembre dernier à un véritable big-bang des mobilités. Toutes les conditions me paraissent aujourd'hui réunies : la volonté du gouvernement, l'ambition toujours intacte de la Région et le dialogue initié avec la Ville de Toulouse et la Métropole. C'est une fenêtre de tir à ne pas manquer. Tous les voyants sont au vert.

Cependant, si la volonté du Gouvernement de lancer ou de relancer des projets de RER métropolitains est positive, ils ne font sens que dans la logique élargie d'un SERM (Service Express Régional Métropolitain).

Le SERM est une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie certes sur un renforcement de la desserte ferroviaire (le RER) mais intègre aussi la mise en place de services de transport routier à haut niveau de service ainsi que la création ou l'adaptation de gares ou de pôles d'échanges multimodaux.

Il s'agit donc d'un projet global et structurant pour tout un territoire. Et nous serons attentifs aux montants dédiés à ces projets par le Gouvernement qui se doivent d'être à la hauteur des enjeux.

Les 700 millions d'euros annoncés dans le cadre des volets mobilités des CPER ne peuvent être qu'une amorce à même de conduire à leur terme les études opérationnelles des volets ferroviaires du SERM.

Le Département n'a aucune compétence en matière de transports, mais nous avons une compétence en aménagement du territoire. Et surtout une capacité d'investissement. Nous sommes prêts à participer au financement pour la mise en place rapide de ce SERM en plus de ce que nous faisons déjà en matière de mobilité (Réseau express vélo, pistes cyclables…), de soutien au covoiturage et de financement du Projet Mobilités de Tisséo à hauteur de 201 millions d'euros.
Les enjeux de multimodalité, de complémentarité entre le réseau de métros et de RER par la création d'avant-gares, de fluidification des parcours des usagers, de billettique, de tarification, de l'accès aux gares, du développement des modes actifs sont également centraux.

Ainsi, les acteurs concernés sont nombreux : la ville de Toulouse, Toulouse métropole, le Sicoval, le Muretain et les communautés de communes, Tisséo, le Département, la Région, l'Etat et la SNCF.

Nous devons nous adosser à une organisation ambitieuse poursuivant des objectifs exigeants. Les études multimodales (EMM) ont permis de construire un périmètre de dialogue constructif entre acteurs institutionnels. Il est essentiel de le maintenir pour avancer efficacement et sereinement vers la réalisation du SERM.

D'ores et déjà, lors du COPIL des Etudes Multi Modales du 12 septembre 2023, les partenaires ont validé un nouveau programme d'études, intégrant le lancement de six actions selon deux volets.
Le premier volet, intitulé « les usagers au cœur de la démarche » comporte trois actions portant respectivement sur une étude comparative de plusieurs scénarios de tarification commune des transports en commun, la coordination des actions de mise en œuvre de nouveaux services aux usagers, et une troisième action, pilotée par le Conseil départemental, de suivi transversal sur le covoiturage.

Le second volet, mené en complémentarité avec l'étude de faisabilité de SNCF Réseau sur le RER métropolitain commanditée par l'Etat et la Région, comporte également 3 actions :

- Connexion urbaine entre métro et RER, dont l'étude du terminus partiel à Niel ;
- Desserte des secteurs périurbains non desservis par le réseau ferroviaire, dont le lancement est prévu après le rendu de l'enquête ménage-déplacement ;
- Proposition de vision globale des enjeux d'aménagement du territoire autour des gares et stations du projet de SERM.

Toutefois, il faut aller plus loin. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne demande à ce que soient engagées dès à présent les actions permettant la création d'une structure publique partenariale qui portera le développement du SERM, à l'image de ce qui s'est fait pour la LGV, le GPSO, associant l'Etat, la SNCF, Tisseo, les EPCI concernés, le Conseil Régional et le Conseil départemental.
Nous demandons également un engagement prospectif important de l'Etat sur le volet financier en investissement mais également pour financer le fonctionnement du SERM en réinterrogeant notamment le niveau de perception ou d'affectation du versement mobilités.

L'intelligence collective et le cumul des forces au service de l'intérêt général doit primer. Car les citoyens nous attendent sur tous les territoires afin que des solutions durables leur soient apportées. Car le sentiment de relégation se construit sur la non réponse aux besoins du quotidien.

Ainsi, un transport collectif, performant, constitue la première réponse à apporter à un nouvel aménagement du territoire et permet de redonner tout son sens à l'action publique. »

Sur sa proposition,

Décide

Article unique : de transmettre cette proposition de résolution à M. le Préfet de la Région Occitanie, à M. le Président de Tisséo, à M. le Président de Toulouse Métropole, à la Communauté du Muretain Agglo, au SICOVAL, aux Présidents des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) et à Mme la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

48 "Pour" : M. Arséguel, Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, M. Bouteloup, Mmes Boyer, Courade, Croquette, M. Cujives, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé, Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses, M. Gabrieli, Mme Geil-Gomez (procuration Mme Lumeau-Préceptis), M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa (procuration Mme Saint-Aubain), M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard, Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Laurenties-Barrère, Leclerc, MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, M. Péré, Mme Poumirol (procuration M. Bagnéris), M. Rival, Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu, M. Vincini et Mme Volto.

2 "Abstentions" : M. De Scorraille et Mme Lamant (procuration M. De Scorraille).

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

MM. Boureau, et Fouchier ont quitté la salle au moment du vote.

Signé

Eric DAGUERRE

Pour le Président du Conseil départemental

Et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 30/10/2023 - n° AR 031-223100017-20231017-lmc100000292480-DE

Publié le 30/10/2023